

*Recu le 3 juillet 1900
inscrit au registre* *M^r Guyader, Subléanecan
Dala vica Rempen*

V^e DE VILLIERS DU TERRAGE

V^e DE VILLIERS DU TERRAGE

FB 616/1

FB. 616/1

F. B. 616
—/

JZ



L'ARCHIPEL

L'ARCHIPEL

DES GLÉNANS

DES GLÉNANS

EN BASSE-BRETAGNE

EN BASSE-BRETAGNE

*Extrait des Mémoires de l'Association Bretonne
Congrès de Concarneau en 1905*

*Extrait des Mémoires de l'Association Bretonne
Congrès de Concarneau en 1905*

10169



SAINT-BRIEUC

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE RENÉ PRUD'HOMME

1906

1906

c.t.

LES GLÉNANS

L'archipel des Glénans s'aperçoit facilement à 15 kilomètres au sud de Concarneau. Il est composé d'un groupe de petites îles, d'îlots et de roches isolées qui se découvrent en très grand nombre au moment des basses mers d'équinoxe (2^m 65 au-dessous du niveau moyen de la mer). Les récifs, qui de tous côtés entourent cet archipel, en rendent les abords très dangereux..

Si, par suite d'un raz de marée ou de tout autre cataclysme, la mer descendait brusquement de 5 mètres au-dessous du niveau des plus fortes marées, les vagues en se retirant laisseraient voir, à la place du plateau sous-marin des Glénans, une île, figurée en pointillé sur la carte ci-jointe, qui aurait à, peu près les mêmes dimensions que Groix.

D'après une tradition rapportée par Elisée Reclus, ce plateau serait le reste d'une île détruite par la mer à une époque dont les hommes auraient gardé le souvenir. On peut en effet admettre, soit un affaissement lent et progressif du sol, soit, sous l'action des vagues, une désagrégation des roches, semblable à celle que nous voyons encore se passer de nos jours. Il y a d'ailleurs analogie complète entre les roches granitiques des Glénans et celles de la côte entre Concarneau et Trévignon¹.

Une ancienne tradition mentionne l'existence d'un passage à pied sec entre l'île aux Moutons et le continent ; pourtant sur cette direction, la profondeur de la mer est actuellement de plus de 17 mètres.

Les auteurs qui se sont occupés des Glénans font varier, suivant leurs impressions, le nombre des îles de 5 à 20. Les principales ont pour nom, Saint-Nicolas relié à basse mer à Bananec, Drénec, Quignenec, le Loc'h.

¹ Il est assez généralement admis que les Glénans sont avec Groix, Belle-Isle, Houat et Hédic, les débris d'une chaîne de montagnes actuellement submergée, qui, dans les temps préhistoriques, s'étendait entre Penmarc'h et l'embouchure de la Loire, parallèlement à la côte sud de Bretagne.

Guyotec et Penfret. Les cinq premières forment une rade, où les petits bâtiments trouvent un abri contre le mauvais temps, et qui a été baptisé de tous temps la *Chambre*. Un îlot, l'île Cigogne, qui en occupe le centre, a été fortifié au XVII^e siècle, pour surveiller le mouillage. Saint-Nicolas, Drénec, le Loc'h et Penfret sont habitées.

Dix-sept autres îlots ou rochers peuvent encore être mentionnés: les Pierres Noires, le Huic, le Gluet, Brunec, les Bluiniers, le plateau de Pladen, Castel Bras et Castel Bihan, Tallenduic, Karek-bras, Deuzerat, Brilimec, la Bombe, le Vieux Glénan, Ruolh, Menskey et Castel Bargain².

A 5 kilomètres au sud de l'île du Loc'h émerge encore une pointe de rocher, la Jument du Loch, tristement célèbre dans l'histoire des naufrages.

Au nord nord-est des Glénans, à 5 kilomètres et demi de Saint-Nicolas et entourée de rochers, se trouve la petite île aux Moutons signalée par un phare que l'on voit à 16 kilomètres au sud-ouest de Concarneau.

Pendant longtemps, les Glénans n'ont été habités que d'une manière intermittente, mais d'après les vestiges qui subsistent, il est certain qu'elles ont été peuplées dès les temps préhistoriques. Le beau menhir de l'île aux Moutons, les dolmens en ruines de Saint-Nicolas, les sépultures du Drénec, les coffres de l'île du Loc'h en sont la preuve.

Une découverte de deux amphores, remontant à l'époque gallo-romaine, a été faite, il y a deux ans, à Saint-Nicolas : l'une a été malheureusement brisée, l'autre est en ma possession. Des fragments d'amphore ont été également trouvés clans l'île aux Moutons, lors de la construction du phare.

Quand les Romains évacuèrent la Bretagne, puis quand les Normands commencèrent leurs incursions, la population des Glénans disparut pro-

² Les noms de ces îles, à l'exception de Saint-Nicolas et de Cigogne, dérivent de la langue bretonne, mais ces noms, la plupart du temps transmis par la bouche des marins, ou par la plume de scribes ignorant la langue, sont souvent méconnaissables. Ces altérations sont quelquefois récentes ; je citerai par exemple l'île aux pigeons ou Brilimec, mot qui n'a aucun sens, et qui s'écrivait au XVIII^e siècle, sur les cartes de la marine, Brinlivic, c'est-à-dire l'île aux corbeaux noirs.

blement, et on en est réduit aux conjectures sur les événements qui purent s'y passer; car, durant plusieurs siècles, l'archipel des Glénans n'a été le théâtre d'aucun événement dont il soit fait mention dans les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de la Bretagne. Ces îles cependant pouvaient servir de poste avancé à la forteresse de Concarneau, qui, il ne faut pas l'oublier, était encore au ^{xvi}^e siècle, réputée avec Brest, Saint-Malo et Nantes, une des quatre grandes places fortes de Bretagne. La carte la plus ancienne sur laquelle j'ai trouvé mention des Glénans figure dans l'Atlas de Pierre Vesconte³ qui remonte à l'année 1318. L'échelle en est très petite, on y voit cependant au sud-ouest de la péninsule armoricaine, le port *Concha* et, au large, les îles *Grana*. Ces îles sont indiquées également sur la plupart des cartes postérieures, souvent avec la désignation : « entre Groïa et Penmark ». Il existe à la Bibliothèque Nationale, une grande carte sur parchemin de toute la Bretagne qui paraît remonter au commencement du ^{xvii}^e siècle. Elle semble fort exacte pour l'époque, cependant, par une erreur singulière, l'île de *Groa* est mise à la place de *Glenan*, vis-à-vis de Concarneau, et *Glenan* occupe la position de *Groa*.

Les Glénans appartenaient aux moines de Saint-Gildas, près Sarzeau, comme leur ayant été donnés, disaient-ils, par Grallon, Comte de Cornouaille, auquel ils attribuaient la fondation de leur abbaye. Mais cette prétention était mal fondée, car saint Gildas ne passa de la Grande-Bretagne en Armorique que vers 580, un siècle après la mort du Comte Grallon. La possession de ces îles leur était, il est vrai, reconnue par des chartes du ^{xii}^e siècle, d'ailleurs peu authentiques, qui furent cependant confirmées en 1502, par la Duchesse Anne.

Il est certain que les îles de la côte sud de Bretagne ont été occupées et christianisées par des moines venant presque tous de la Grande-Bretagne. Ainsi, la grande île de Belle-Isle (Enez veur) appartenait encore en 1590 à l'abbaye de Quimperlé. L'abbaye de Rhuys, fondée par saint Gildas, était en 1789 propriétaire des îles de Houat et de Hœdic situées à 15 kilomètres au large de la côte du Morbihan. Sur la côte du Finistère, on peut supposer qu'un pareil apostolat a été exercé par saint Tudy, dont la vie est peu connue, mais qui est honoré à Loctudy, à File Tudy, et dans l'île de Groix.

³ Cette carte est reproduite dans les *Monuments de la Géographie*, de M. Jomard.

Les Glénans étaient alors rattachés à Loctudy, mais aucun renseignement n'est parvenu jusqu'à nous sur les événements qui ont du survenir pendant plusieurs siècles. On sait seulement qu'en 818, tous les anciens monastères bretons durent, sur une injonction de Louis-le-Débonnaire, adopter la règle de saint Benoît.

Le Cartulaire de Quimper publié par M. le chanoine Peyron⁴ nous apprend qu'en 1220, l'abbé de Saint-Gildas, Hervé, fut envoyé par ses religieux à Quimper pour soutenir, devant l'évêque Renaud, leurs droits sur l'église de Loctudy. Le 20 avril, il fut convenu par transaction, que, sur trois prébendes attachées à cette église, deux appartiendraient à l'évêque et la troisième à l'abbé. Mais quatre ans plus tard, en 1224, cette prébende leur fut enlevée par un traité, sorte de concordat intervenu entre l'Evêque de Quimper et Hervé du Pont (Pont-l'abbé). Dans ce traité, qui reçut l'approbation de l'Archevêque de Tours, l'Evêque et le Seigneur du Pont se désistèrent de toutes réclamations sur leurs griefs respectifs. L'abbé de Saint-Gildas dut également renoncer à faire valoir les siennes, et il lui fut signifié par l'Evêque, que l'abbé et le couvent n'auraient plus aucun droit sur l'église de Loctudy et ses dépendances, qu'ils possédaient jusqu'au moment présent. Il était encore stipulé que, s'ils n'acceptaient pas la compensation qui leur était offerte, cette compensation, dont la valeur n'est pas indiquée, serait, pendant la durée du procès, accordée au clerc qui défendrait la cause de l'Evêque.

Les Glénans, qui dépendaient alors de Loctudy, furent, volontairement ou non, laissés en dehors de la décision épiscopale et continuèrent d'appartenir à l'abbaye de Rhuys.

La création d'un troisième prieuré sur ces îles, n'est pas certaine, cependant il est probable qu'il a existé, sous le vocable de Saint-Nicolas, nom qui est encore porté par une des îles principales de l'archipel. Ce nom, étranger à l'ancienne hagiographie bretonne, nous reporte au ^{xiii}^e siècle, époque à laquelle régnait une grande dévotion pour ce saint. La preuve s'en trouve dans le cartulaire de Quimper cité précédemment, où sont énumérées, à la date du 25 novembre 1228, les fondations faites, au profit des chanoines, curés (vicaires), diacres et sous-diacres de son chapitre, par l'évêque Renaud, au moment d'entreprendre le pèlerinage, alors très célèbre, de Saint-Nicolas de Bari, en Apulie.

⁴ Bulletin de la Commission d'architecture et d'archéologie du Finistère (1902).

En tous cas, à la fin du xv^e siècle il ne restait plus aux Glénans de moines, ni même de constructions habitables. Un Aveu rendu au Roy par l'abbé de Saint-Gildas, le constate dans les termes suivants :

A tous ceux qui ces présentes verront, Antoine du Prat, Garde de la Prévoté de Paris, Salut :

Savoir faisons que par devant les notaires du Roy a comparu R. P. en Dieu, Mre Jean-Baptiste de Gadaigne, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, en l'évêché de Vannes, lequel de son bon gré a advoué tenir du Roy notre souverain seigneur les choses ci-après :

...

En l'évêché de Cornouaille,

Déclare led. Sgr estre seigneur en fonds et propriété du tout des Ysles appelées de Glénan qui sont en nombre sept tant grandes que petites assises en la mer, avec leur appartenances et dépendances qui ont esté données à lad. abbaye par lad. antienne fondation et qui consistent en pasturages et sont inhabitées et sans aucun logis ny bastimens.

En cette ville de Paris, le XXIII Avril 1584.

S. CHANTEMERLE et LE CAMUS.

Il existe également aux Archives de la Loire-Inférieure deux aveux analogues rendus au Roy, l'un par l'abbé Michel Ferrand, en 1655, l'autre par l'abbé Emmanuel de Roquette, le 27 août 1785.

Dans l'intervalle, en 1633, l'abbé Henri de Bruc avait afféagé, (loué) les îles des Glénans, qui ne lui rapportaient rien, au S^r Desbrosses, moyennant une rente annuelle de 40 livres tournois. Mais le contrat fut bientôt résilié, et il arriva que ces îles, ne fournissant plus aucun revenu, furent oubliées dans une énumération générale des biens de l'abbaye dressée en 1637.

Houat et Hœdic y figurent, mais la jouissance en paraissait assez précaire pour qu'il fût prévu au bail que le prix de la location sera réduit si le preneur en est privé. Cette clause prévoit les actes de pillage commis par les corsaires ennemis.

En 1651, après la réunion de l'abbaye à la Congrégation de Saint-Maur, il y eut une nouvelle tentative d'afféagement, décidée dès 1649 par l'abbé Michel Ferrand, en raison de l'état de délabrement des bâtiments.

Les Glénans trouvèrent pourtant un acquéreur en 1660: Nicolas Fouquet, le célèbre surintendant des Finances de Louis XIV, gouverneur de Belle-Isle, et de plusieurs places fortes de Bretagne eut la fantaisie de joindre à son domaine princier les îles de Houat, Hœdic et Glénans. Elles ne rapportaient guère en tout que 1500 livres, car à chaque déclaration de guerre elles étaient dévastées par l'ennemi. Cependant Fouquet offrit en échange la seigneurie de Coatcanton, en Melgven, comprenant : manoir, bois, domaines, moulins, avec droit de justice haute, basse et moyenne, et en outre la jouissance de droits honorifiques dans plusieurs églises et chapelles des environs de Rosporden. Les revenus annuels de cette terre s'élevaient à 3500 livres ; aussi les religieux acceptèrent-ils avec empressement cet échange très avantageux, qui fut approuvé par le supérieur général de la Congrégation. Toutefois il n'y put être donné suite, car, sur les entrefaites, Fouquet, perdu par son ambition démesurée, fut arrêté en 1661 et condamné à la prison perpétuelle. Le contrat passé avec les religieux fut annulé par un arrêt de février 1665, et la seigneurie de Coatcanton vendue à un parent du surintendant, Messire Christophe Fouquet, comte de Chalain, et à dame Marie du Boisguéhennec, son épouse.

Les Glénans restèrent ainsi la propriété de l'abbaye de Saint-Gildas.

En 1678, l'abbé Bertot demanda qu'il fut fait un partage en trois parts du revenir des biens de l'abbaye sur les bases suivantes; une part devait être pour lui, la seconde pour les religieux, la troisième, qui comprenait Houat, Hœdic et les Glénans, serait ajoutée à la première, afin de pourvoir aux charges de la maison.

En 1685, l'abbé Emmanuel de Roquette accepta ces bases (le partage, mais demanda en même temps à se décharger de l'administration des 1^{er} et 3^e lots, à condition de recevoir une rente de 4000 livres, payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean. Par contre, il s'engageait à, supporter la moitié des pertes, en cas de descente des ennemis, Anglais, Espagnols, ou autres.

Au commencement du xviii^e siècle, les Glénans se trouvaient encore inhabités d'après le témoignage du commandant Robelin. Dans le rapport de la visite qu'il fit en 1717, il s'exprime dans les termes suivants :

Sur l'île Saint-Nicolas, il y avait autrefois un hermite dont il reste encore une petite maison couverte en paille avec « un four, un jardin clos d'un bon mur, et un puits d'eau douce qui est très bonne. Depuis la paix⁵ plusieurs particuliers de Concarneau y ont fait bâtir une grande presse pour y préparer les sardines, qui est un enclos de mur bâti en carré de 120 pieds de côté, fermé d'une grande porte, dans le dedans duquel sont adossés des apprentis couverts de tuiles creuses. Il y en a déjà la moitié de fait avec une « petite chapelle pouvant contenir 20 personnes, et des matériaux sur les lieux pour achever le reste.

Le Royer de la Sauvagère, qui refit en 1744 le plan des Glénans, nous apprend

que dès 1713 l'abbé de Saint-Gildas avait, moyennant le paiement d'une somme de 100 livres par an, afféagé ces aies au S^r Lheurter ou Lhérétère à qui s'étaient joints Yves Gouic, Kiven, Chapeaux et Villette qui avaient formé une compagnie à laquelle on assurait que le Roy Louis XIV avait accordé le privilège de franchise et un droit de percevoir 5 sols par tonneau de chaque barque qui y relâcherait, aux conditions d'y construire un fort à leurs dépens, mais cette compagnie se rompit par l'accident du feu qui consuma les presses vers 1735. Il n'y eut que le S^r Lhérétère qui s'y maintint. Il avait un jardin très bien cultivé et il ne l'abandonna que par la crainte des corsaires anglais qui y prennent poste dès le moment de chaque déclaration de guerre.

La dernière avait eu lieu en 1733.

En 1754, les Glénans devaient être de nouveau inhabités, car Le Royer de la Sauvagère, qui s'occupait alors d'un projet de fortification, proposait au Roy de rembourser aux Bénédictins, moyennant 2000 livres, la valeur en principal de ces îles, et il estimait qu'il serait possible de tirer profit de leurs produits pour les besoins de la garnison qu'il faudrait y installer. Le Roy prescrivit alors une enquête pour établir quel était le véritable propriétaire de l'archipel : l'abbaye établit ses droits et l'affaire n'eut pas de suite.

Il paraît bien extraordinaire que ces précédents n'aient pas été connus des commissaires des Domaines de Bretagne, qui, au détriment des légi-

times propriétaires, afféagèrent en 1768 les îles des Glénans au S^r Landais de Clemeur, moyennant une rente de 300 livres, payable à la recette du Domaine de Concarneau.

Les religieux ne pouvaient tolérer cette usurpation, toutefois, pour des raisons restées inconnues, ce fut seulement le 21 novembre 1774 qu'ils assignèrent Landais, devant le siège royal de Quimper, pour se voir condamner à abandonner la possession des Glénans.

Landais transmit le 24 décembre suivant cette assignation au S^r Briant de Boisnielin, receveur des Domaines de Concarneau, en l'appelant en garantie. Ce dernier en référa au Directeur général du Domaine de Bretagne qui proposa un déclinatoire devant le siège royal de Quimper et demanda le renvoi de l'affaire au siège royal de Concarneau de qui relevait la paroisse de Fouesnant dont les Glénans font partie. La question paraissait urgente, car le Procureur des Bénédictins à Quimper « homme fort actif », dit-il, protestait contre ce déclinatoire et pressait vivement ses adversaires de répliquer.

Je n'ai pas trouvé trace de la sentence qui a dû être rendue, à moins que le Directeur des Domaines ne se soit désisté, ce qui est possible : en tous cas les droits de l'abbaye à la propriété des Glénans furent une fois de plus reconnus.

En 1791, les biens de l'Abbaye durent être vendus en raison des lois votées par l'Assemblée Nationale. Les archives du Morbihan contiennent, entre autres, les actes de vente des îles de Houat et de Hœdic, mais aux archives du Finistère, il n'existe aucune mention d'une vente régulière des Glénans. On trouve seulement, à la date du 19 février 1791, l'acte de vente aux enchères d'une rente de 150 livres, due sur ces îles par le S^r Kernilis. La mise à prix avait été de 1153 livres et le Sieur Alain de Kernafflen de Kergos en fut déclaré adjudicataire moyennant une somme de 1500 livres.

Trois ans plus tard, Cambry, dans le récit de ses voyages dans le Finistère, nous apprend que les Glénans appartenaient au Sr K... (Kergos d'après le commentateur). J'ignore par quelles suites de circonstances, cette propriété d'une rente de 150 livres sur le fonds s'est transformée en propriété du fonds lui-même.

L'archipel était encore la propriété de la même famille quand le cadastre fut établi ; il en sortit en 1837 seulement, et devint en 1870, la propriété d'une famille de Pont-l'Abbé qui possède actuellement à peu près 150

⁵ Cette carte est reproduite dans les *Monuments de la Géographie*, de M. Jomard.

hectares sur une surface totale cadastrée de 154 hectares environ. Le surplus appartient à l'Etat pour ses établissements militaires et ses phares, et pour un hectare, situé dans l'île du Dréneq, à un propriétaire de Quimper.

Nous avons à plusieurs reprises parlé des pirates dont les incursions empêchèrent si longtemps tout établissement durable aux Glénans.

Au huitième siècle, les Normands, après avoir saccagé les côtes de Bretagne, remontèrent les rivières, attaquèrent et prirent même quelquefois de grandes villes ; la Bretagne fut alors entièrement dévastée.

Quand ces envahisseurs se furent installés sur les pays conquis, la piraterie n'en continua pas moins. On voit cependant les ducs de Bretagne, à partir de Pierre Mauclerc, faire de sérieux efforts pour éloigner ces forbans qui arrivaient montés sur de véritables flottilles, et Jean IV, au xv^e siècle, songea même à leur opposer une importante flotte pour protéger le commerce.

Au xvi^e siècle, les pirates barbaresques vinrent chercher jusque dans l'Atlantique des rivages moins dévastés et moins bien gardés que ceux de la Méditerranée. En 1625, un pirate marocain descendit dans la Cornouaille anglaise et put reprendre la mer emmenant 200 prisonniers et un énorme butin. Cent ans plus tard, les croisières de ces forbans étaient encore signalées au cap Finistère et à Ouessant.

D'autre part, les guerres maritimes entre les nations Européennes donnèrent lieu à l'armement par des particuliers de navires qui, sous le nom de corsaires, pouvaient impunément ravager les côtes de l'ennemi, s'emparer de ses navires, ou les détruire. Ils faisaient souvent un butin considérable, car ils se montraient peu scrupuleux de s'enrichir aux dépens d'alliés, ou même de compatriotes.

Il existait bien quelques navires garde-côtes, mais ils n'étaient pas assez nombreux, leur action se montrait peu efficace, et ils arrivaient presque toujours trop tard. Voici, à ce sujet, une lettre curieuse adressée par Guy Autret⁶ à son ami et correspondant Ch. d'Hozier, le célèbre généalo-

⁶ Guy Autret, seigneur de Missirien, appartenait à une famille noble de la Cornouaille, et habitait le manoir de Lésèrgué, près Quimper. C'était un érudit, auteur d'ouvrages encore estimés; il fut créé chevalier de Saint-Michel, par Louis XIII.

giste. Elle montre ce que pouvait faire, à l'occasion, l'initiative d'un simple gentilhomme.

Cette lettre a été publiée par M. de Rosmorduc avec d'autres lettres de Guy Autret, dans un ouvrage tiré à un très petit nombre d'exemplaires, et qui n'a pas été mis dans le commerce. Je crois donc intéressant de la reproduire.

A Lésèrgué, ce 22 Avril 1648.

MONSIEUR ET CHER CONFRERE,

Je vous diray pour nouvelles plus neuf. ou dix .vesseaux pirates espagnols et biscariens infestent nos costes maritimes depuis 4 à 5 mois, ont prins de nos bouques marchandes et déprédé plus de 50 navires, sans que les vesseaux garde-costes entretenus du Roy y aye doné auceun ordres. Ses pirates en nombre de 9 auaiient leur retraite en vne isle nomée Glelan située à 3 lieues de la terre ferme deuant les ambouchures de Conquerneau et de Benodet et la coste de Cornouaille. Messire René Barbier, marquis de Kerian que vous cognoessès à mon aduis, estant en diuorse depuis six ans aveq la dame de Mesarnou sa fame, s'est aduisé depuis deux ans pour faire passer sa mélancolie, de faire bastir un grand vesseau, qu'il a bien armé aveq une patache, aveq lesquels il tient souvent la mer et done la chasse aux pirates et ayant eu aduis de ces 9 pirates, il partit de la coste de Léon la semaine de Pasques, double les pointes du Conquet et du Ras, done aveq hardiesse sur ses pirates qu'il trouue à l'ancre du haut de ceste isle, coule trois de leurs vesseaux à fond, en prend trois autres et done la chasse au reste, de forme qu'aveq un vesseau, à la vérité plus grand et mieux armé que ceux de l'ennemi, il a gagné une petite bataille ; les marchans de tous nos haures ont député vers lui, l'ont envoyé remercier, et lui ont fait rendre des viures et des vins en abondance.

L'on m'a dit que ceste victoere a telement grossi le courage de ce marquis, qu'il parle desia d'ataquer la flote des Indes, néanmoins raillerie à part. Cest essait mérite louanges et quatre lignes de gazetes.

Je suis et seray toute ma vie, mon cher confrère, votre très humble et obéissant serbiteur.

MISSIRIEN

Il ne semble pas qu'au XVII^e siècle, il ait été pris de mesures efficaces pour écarter les pirates.

En 1675, la flotte de l'Amiral Hollandais, Ruyter, croisait sur les côtes de Bretagne ; sa présence au large se trouve confirmée par ce fait qu'un de ses navires put recueillir quelques-uns des chefs de la révolte du papier timbré, qui échappèrent ainsi au supplice qui les menaçait, car, plus coupables que les paysans qu'ils avaient soulevés, ils devaient craindre de ne pas être amnistiés.

A partir du XVII^e siècle, on trouve dans les documents de cette époque et dans les registres de l'Amirauté, des mentions nombreuses de naufrages et accidents de mer survenus aux Glénans. Il serait long et fastidieux de les énumérer et décrire. J'en citerai deux seulement en raison du contraste entre la conduite des habitants dans ces deux cas vis-à-vis du naufragé.

En 1732, un navire hollandais d'environ cent tonneaux, toucha sur les rochers au sud des Glénans; deux hommes furent noyés, le capitaine et deux matelots purent en nageant atteindre les îles, ils étaient à bout de forces et entièrement nus. Le navire vint plus tard à la côte et les pêcheurs s'emparèrent de tout ce qu'ils purent enlever, vêtements ou provisions, et il fallut l'intervention de la femme du fermier des Glénans pour obtenir qu'il fût laissé aux naufragés un simple suroît. L'Amirauté prévenue fit faire une enquête, mais celle-ci fut particulièrement laborieuse, elle dura plusieurs mois et forma un dossier très volumineux. Tous les individus convaincus d'avoir recueilli une partie des épaves durent en rembourser la valeur au Domaine royal, qui, je crois même, réclama le prix des vêtements abandonnés aux naufragés.

Dans une autre circonstance, il s'agissait d'un navire à destination de Greenock (Ecosse), naufragé dans les parages des Glénans. Le capitaine du nom d'Hamilton qui s'était sauvé à la nage, déclara dans l'enquête avoir été parfaitement traité par les pêcheurs qui l'avaient recueilli en pleine mer, transporté chez eux, réchauffé et habillé, pendant que l'on faisait sécher ses habits.

La question de l'espionnage fut également une cause de préoccupations pour les habitants du littoral. J'ai trouvé aux archives de la Guerre (section historique), les deux lettres suivantes.

Voici la première, adressée sans doute au Maréchal de Château-Renaud, récemment nommé gouverneur de Bretagne.

A Moro, près Concarneau, le 2 May 1704.

MONSIEUR, LE SIEUR VILLIEN,

Permetté moy s'il vous plait de vou donner un advis de très grandes consequences qui est qu'une ville appelée Concarneaux, fort recommandable, tant par sa force que par sa situation, dont M. de Vauban en scait la valeur, est menacée par les ennemis et par rapport à ce que j'ay l'honneur de vous mander, il y a quelques jours un bâtiment relacha dans le bassin de lad : place soubz prétexte de se reposer, y resta trois jours. C'estoit un espion qui venait reconnaître la forteresse, il s'en retourna et mesme j'ai appris qu'un matelot, qui scait connoistre l'endroit pour entrer, est party pour aller joindre led : espion soubz prétexte d'alter avec les autres matelots qui sont à Brest. Il y a plusieurs coursiers (corsaires) dans cette mere. Il est vrai que la flote qui alait à Brest fut ataquée jeudy 4^e d'apvril aux isles des Glenans qui sont à 4 lieux en veû de lad : place, ou nos gens se défendirent vigouusement et prirent un flessingois. Il y a six mois que M. le gouverneur est absent et que le cannon n'est point en estat. La place estant presque dégarnie, si les ennemis s'en rendaient les maistres, toute la Bretagne serait perdue. Si vous jugez à propos j'auray l'avantage de vous donner advis de tout ce que je pourrai découvrir.

J'attendrai l'honneur de vos commandemens en vous priant d'être persuadé que je suis avec un profond respect.

Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

S. VILLIEN.

A la suite de cette plainte, le Maréchal de Château-Renaud annonça l'intention de visiter la côte entre Benodet et Concarneau.

La seconde lettre datée de 1709 ne porte pas le nom du destinataire. Elle est écrite par M. de Penanjeun (de Kerguélen).

*Vous devez en donner avis à
M. le Mail de Chateaurenaud*

MONSEIGNEUR

*L'honneur que j'ai eu de servir vingt années sa Majesté, d'en avoir des pensions, la croix de Saint-Louis, celui que j'ai d'être commandant de la noblesse de l'évêché, le serment de fidélité que j'ai prêté entre les mains du Roy et des vostres, Monseigneur, m'oblige à vous doner avis que le port de Benodet est très mal gardé, qu'il vient tous les jours des battaux pecheurs se rendant à Quimper qui y acheptent des blets, du pain et des provisions qu'ils vendent aux grenesiens (Guernesiais) et cela de nuit et de jour. Il parait, Monseigneur, qu'il seroit à propos de faire aborder au fort tous les bataux entrant et sortant. Comme se sont quatre ou cinq péisants des paroisses voisines mal disciplinés qui montent à leur tour cette garde, si sa Majesté le juge à propos, j'aurez le soin d'en faire la visite toutes les semaines et de remédier à ce désordre, sans en atteindre aucune rétribution que l'honneur de vous en rendre compte, et de marquer par là à votre Grandeur le zèle que je conserverai toujours pour les intérêts du Roy. J'ay l'honneur d'être avec un très grand respect,
Monseigneur,
Votre très humble et très. obéissant serviteur,*

*DE PENANJEUN,
L' grand bailly de Quimper.*

Quimper, ce 12^e May 1709.

J'ai déjà dit qu'après le traité d'Utrecht, en 1713, les moines de Saint-Gildas escomptant un long avenir de paix avaient cherché de nouveau à

tirer parti des Glénans. Malheureusement, les corsaires avaient reconnu que cet archipel contenait de bons havres, où leurs barques pouvaient se mettre à couvert par tous les vents, et y séjournèrent sans être vus de la côte, ni du large. Ils connaissaient les passes et les écueils aussi bien que les pêcheurs français, et avaient fait à plusieurs reprises des établissements où ils s'installaient à demeure. De là, ils surveillaient les côtes depuis Groix jusqu'à Penmarc'h. Ils se tenaient cachés et fondaient à l'improviste sur toutes les barques qui sortaient du port de Concarneau, ou des rivières de Quimper et de Quimperlé, ils pillaient également celles qui faisaient entre Nantes, le Port-Louis et Brest, un cabotage d'une grande importance pour alimenter ce dernier port en temps de guerre. Ces corsaires causèrent ainsi un « tort immense au commerce et à la pêche, et enlevèrent un grand nombre de matelots à la marine du Roy.

Vauban, qui avait fait à la fin du XVII^e siècle l'inspection des côtes de Bretagne, s'arrêta à Concarneau en 1694 et y fit établir des batteries, mais il ne parait pas s'être occupé de fortifier les Glénans.

C'est seulement au XVIII^e siècle que les autorités maritimes se préoccupèrent de mettre fin aux incursions des pirates, ainsi que le montre une note datée du 20 juin 1717, non signée, mais émanant certainement du commandant Robelin, ingénieur au Port-Louis, cité précédemment, qui venait de faire une étude sérieuse de tout l'archipel et proposait l'établissement d'un fort dans la petite île Cigogne. Le Maréchal de Montesquiou, à qui cette note était adressée, l'envoya au Ministre avec l'annotation suivante :

Vu et examiné le présent mémoire. Je crois que cela mérite attention. Quand on ne ferait qu'un petit fort à y tenir un corps de garde de dix à douze hommes, il empêcherait dans les temps de guerre que des corsaires viennent se mettre à l'abri, puisque ce corps de garde par des signaux avertirait la côte qu'il y a des corsaires cachés. C'est a S. A. S. et au Conseil de la Marine d'en faire leur réflexion.

Quimper, 20 Juin 1717.

La réponse ne se fit pas attendre, et, à la suite d'une délibération du Conseil en date du 4 juillet, des instructions furent données à Robelin.

Le plan de l'archipel qu'il s'occupa immédiatement de lever est assez exact pour chaque île en particulier, mais très fautif, quant à leurs positions respectives. Bobelin y joignit le 29 octobre 1717 une note destinée aux navires voulant mouiller dans l'archipel.

Aucune suite ne fut donnée à cette étude, pendant près de vingt ans. En 1744 seulement, on trouve un projet de La Ferrière de Vincelles, officier, prisonnier sur parole, qui se déclare prêt à s'installer aux Glénans pour les défendre contre les corsaires Jersiais et Grénésiens. Il demande seulement six petites pièces de canon, et une bonne chaloupe armée de quatre pierriers, et s'engagerait par ailleurs à ne pas quitter les îles pendant toute la durée de la guerre.

Le 6 septembre 1715, M. de Marolles présenta un nouveau projet assez bien étudié, où il démontrait l'inutilité d'une seule batterie contre un ennemi qui voudrait débarquer. Il faudrait, d'après lui, une tour et une enceinte crénelée contenant des logements pour 160, peut-être même 200 hommes, et il se demandait si le Ministre voudrait approuver cette dépense qu'il estime 55.000 livres. Incidemment, il signale l'utilité d'un feu de bois qui serait allumé six mois de l'année sur l'île Penfret.

Quelques années plus tard, en 1754, en prévision d'une guerre qui ne devait pas tarder à éclater, le duc d'Aiguillon récemment nommé Gouverneur de Bretagne, reçut du Ministre de la Marine, Machault d'Arnouville, des instructions précises pour s'occuper de la défense des côtes. En ce qui concerne les Glénans, tous les avis exprimés jusqu'alors étaient favorables à l'établissement d'un fort dans l'île Cigogne, quand le Chevalier Des Roches, en réponse à une lettre du Ministre de la Marine, émit un avis différent dans un mémoire très remarquable que sa longueur seule m'a empêché de reproduire in-extenso⁷.

Après avoir exposé la question sous ses différents points de vue, il arrive à la conclusion suivante

Je crois n'avoir omis aucun des inconvénients qu'on peut imputer aux îles des Glénans dans leur état actuel, avoir prouvé que de ces inconvénients plusieurs sont imaginaires et que la Marine seule peut pourvoir aux autres, et je crois, en conséquence, être en

droit de conclure qu'il serait au moins inutile d'élever un fort sur File Cigogne.

Le Chevalier des Roches ajoutait même que si les corsaires prenaient Cigogne et s'y installaient, il faudrait une armée navale pour les en chasser. Cet avis fut combattu par Le Royer de la Sauvagère qui présenta, deux mois plus tard, son projet du fort de l'île Cigogne, dont il évalua la dépense à 200.000 livres. Ce projet, reconnaît-il, est combattu par les officiers de la Marine de Brest à pleins d'ardeur à se rendre utiles, mais alors il faudrait deux frégates coûtant chacune 30.000 livres pendant toute la durée de la guerre..... et un coup de vent peut les éloigner.

En présence de ces avis contradictoires, le duc d'Aiguillon voulut examiner la question personnellement. Un nouveau plan de l'archipel, plus exact que les précédents, avait été dressé par Villemillot (2 juillet 1755) et, dès le 26 juillet suivant, le duc s'embarqua pour les Glénans. D'après son itinéraire, qui a été conservé, son navire mouilla successivement aux points suivants : Penfret, le Loc'h (nord-ouest et sud-est), Cigogne, Bananec, Saint-Nicolas et enfin dans la Chambre.

L'établissement d'un fort à l'île Cigogne fut alors définitivement adopté, et de nouveaux projets furent demandés aux ingénieurs.

Celui de Frézier, Directeur des fortifications de Bretagne, comprenait une tour avec une enceinte bastionnée. Le projet de La Sauvagère consistait en batteries circulaires superposées occupant toute la surface de l'île. Cet Ingénieur proposa en même temps l'établissement d'une batterie circulaire au nord-nord-est de l'île Penfret.

Voici, d'après La Sauvagère, l'extrait d'une estimation générale des dépenses à faire, pour la défense des côtes aux abords de Concarneau.

<i>Begmeil, batterie</i>	<i>8.106^l</i>	<i>3^e</i>	<i>3^d</i>
<i>Ile Cigogne, batteries circulaires(haute et basse</i>	<i>247.782</i>	<i>4</i>	<i>10</i>
<i>Penfret, pointe-nord, batterie circulaire et retranchements</i>	<i>39.216</i>	<i>17</i>	<i>6</i>
<i>Plateforme sur une des tours de Concarneau pour y placer 4 pièces de canon</i>	<i>1.270</i>	<i>6</i>	<i>8</i>

⁷ Le Chevalier du Dresnay des Roches s'est signalé dans les guerres maritimes du XVII^e siècle, et il a été Gouverneur général des îles de France et de Bourbon.

En ce qui concerne le fort Cigogne, le projet, après avoir subi des réductions qui ramenaient le chiffre de la dépense à 115.000¹, fut approuvé, ainsi que cela résulte d'une lettre, en date du 4 mai 1750, dans laquelle le Duc d'Aiguillon donne au Ministre quelques détails sur le commencement des travaux. Voici cette lettre :

Quimper, le 4 Mai 1756..

*ILES DES GLÉNANS
FORT ORDONNE DANS L'ILE*

LE DUC D'AIGUILLON,

Les Glénans, Monsieur, sont un assemblage de plusieurs petites îles et de roches qui forment de bons havres pour les barques, où les corsaires peuvent être à couvert de tous les vents et s'y tenir sans être vus de la côte. Ils y avaient fait un établissement pendant la dernière guerre, d'où ils couraient sur toutes les barques qui sortaient des rivières de Quimper, Quimperlé, du port de Concarneau, etc., etc., et sur celles qui faisaient le cabotage de Brest au Port-Louis et à Nantes. Ils firent un tort immense au commerce, à la pêche, et enlevèrent une quantité prodigieuse de matelots. Parmi ces îles, il n'y en a que trois qui aient quelque consistance, les autres n'étant que des rochers un peu étendus. La plus considérable est celle du Loc, mais elle est presque entièrement occupée par un étang d'eau saumâtre, et tout le reste est fort marécageux. L'île de Penfret a un terrain moins aquatique et qui pourrait produire, s'il était cultivé ; le mouillage y est fort bon dans la partie de l'est, mais, comme elle est un peu éloignée dans le sud des autres îles, sa position n'est pas aussi avantageuse. Celle de l'île Saint-Nicolas est beaucoup plus favorable : outre qu'elle est plus près de Concarneau, dont elle n'est éloignée que de trois lieues et demie, c'est elle qui, avec l'île de Cigogne, forme le port des Glénans qu'on appelle Chambre, où on entre à tout vent, et où on peut échouer sans aucun danger quelque temps qu'il fasse. Cet asile est d'un grand secours pour toutes les barques de pêche et de cabotage, soit qu'elles se trouvent assaillies d'une tempête, qui

les empêche de gagner les ports de la Grande terre, soit qu'elles ne veuillent pas s'y affaler pour pouvoir continuer leur route plus aisément lorsque l'orage est passé. Le fort que vous avez ordonné de construire sur l'île Cigogne leur assurera cet abri, dont les corsaires se seraient bientôt emparé, sans cette protection.

La Cigogne est d'autant plus favorable à ces établissements qu'elle est très élevée, et domine sur toutes les autres îles, et principalement sur la Chambre, dont elle bat les deux entrées à, la portée du fusil. D'ailleurs, c'est un rocher vif dont le fort embrasera toute la circonférence, et dont les approches seront par conséquent impossibles. On ne pourra l'attaquer qu'en établissant des batteries sur l'île Saint-Nicolas, ce qui serait une opération longue et difficile, et, en supposant la brèche faite et praticable, on ne pourrait y arriver qu'en traversant à découvert un bras de mer dans lequel il reste même à basse mer deux ou trois pieds d'eau, dans une étendue de 400 toises, dans la partie la plus étroite. Je ne pense donc pas que ce fort puisse jamais être attaqué avec succès, et je suis persuadé que le commerce, le cabotage et la pêche en retireront de grands avantages; mais je crains que les Anglais, qui les connaissent aussi bien que nous, ne nous donnent pas le temps de le mettre en état de défense, quelque diligence que nous puissions apporter à son exécution. J'ai pris toutes les précautions convenables pour l'assurer au moyen du détachement que je fais passer dans l'île Saint-Nicolas, et je suis très persuadé que les corsaires, quelque nombreux et hardis qu'ils puissent être, n'oseront pas l'attaquer; mais, si les grands préparatifs que les Anglais font depuis si longtemps dans leurs ports ont pour objet quelque partie de la Bretagne, ils ne manqueront pas de commencer par s'emparer de ces îles, et, quelque ferme que soit l'officier que j'y place, quelque bien retranché qu'il soit, il n'est pas possible de se flatter qu'avec 50 hommes il puisse résister aux forces d'une escadre nombreuse qui aura résolu décidément de le prendre. Il me semble que c'est le cas où, pour la certitude d'un grand bien, il faut risquer l'incertitude d'un petit mal. J'ai l'honneur de vous envoyer le projet du fort que nous avons adapté à la forme de l'île et qui me paraît remplir toutes les vues de défense de protection et de commodité qu'on peut avoir ; on

l'exécutera si vous l'approuvez. La dépense excède de 12.501^l 2^s 10^d celle que vous avez fixée, mais, comme on peut retrancher certains articles, qui ne sont que de commodité et peuvent par conséquent se différer, il n'y aura que 3.601^l 3^s 5^d à ajouter à la somme que vous avez déterminée, et on les prendra, si vous l'approuvez, sur les 63.072 livres affectées au rétablissement des batteries. Le local n'a pas permis qu'on diminuât la capacité du fort, étant indispensable d'embrasser toute l'île, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire observer. D'ailleurs, la construction des barriques pour loger la troupe emporte une somme de 1.500 livres, qu'il n'est pas possible de retrancher.

Je vous supplie d'ordonner à M. de Morogues d'envoyer incessamment sur ces îles 4 pièces de canon de 22 et 2 de 8 avec leurs affûts, armement et munitions, afin que le détachement puisse s'y établir et être en état de s'y défendre et de protéger les ouvriers. Il n'est pas moins nécessaire que vous ayez la bonté d'ordonner à M. Hocquart d'affecter une chaloupe au service de ce poste, tant pour les besoins qu'il peut avoir dans la grande terre que pour faire passer soir et matin les ouvriers de l'île Saint-Nicolas, où ils logeront, à l'île Cigogne où ils travailleront, et les soldats qui les escorteront. J'ai écrit à M. de Conflans pour le prier de faire croiser une frégate dans cette partie, pour protéger les ouvriers, jusqu'à ce que l'établissement des troupes soit fait, et que les canons soient arrivés. Cette protection est d'autant plus nécessaire, qu'il y a paru un corsaire depuis quelques jours qui a fait deux prises assez considérables. Mais elle sera bientôt inutile, si les canons ne tardent pas à arriver, les baraques étant déjà fort avancées.

Vous connaissez, Monsieur, mon respectueux attachement pour vous.

LE DUC D'AIGUILLON.

Les travaux du fort Cigogne furent en effet commencés, mais ils se trouvèrent brusquement interrompus au bout de deux ans, car, à l'approche de la flotte anglaise, tous les ouvriers s'enfuirent. En 1768, les travaux n'avaient pas été repris, bien que les pièces de canons de-

mandées eussent été envoyées, et qu'il y eût pour les servir cinq canoniers, dont « un maître », fournis par les bataillons gardes-côtes.

Pendant cette période, la garnison était assez nombreuse et avait son aumônier, ainsi que le démontrent plusieurs actes de décès inscrits sur les registres de la paroisse de Fouesnant, dont dépendaient les Glénans.

L'an 1758, le 24 novembre, j'ai enregistré l'inhumation faite à l'île Saint-Nicolas des Glénans par Missire François Guillou, aumônier du Roy, de deux corps morts jetés par les flots de la mer à la côte des îles de Glenans et qu'on croit provenir du naufrage de la barque ou chasse marée la Sainte Anne, dont estait maitre Clément Guillotin de la paroisse d'Arzon, Evêche de Vannes, suivant la reconnaissance faite par le S^f Beriet, commis aux devoirs et Rochedreux, canonnier, et demeurera la lettre dudit St. Guillou d'attache au présent enregistrement, la dite inhumation faite aux Glénans le 1^{er} octobre de la présente année.

Signé : PERROT, Recteur de Fouesnant.

Le 16 mars 1760, le corps de Charles Duchemin, fils de Jean-Baptiste Duchemin, et de Marie-Marguerite du Bois, par^e : de Saint-Pierre-de-Chaillet, faubourg de la Conférence, de Paris, soldat de la Compagnie de M. de la Roche, capitaine au régiment de Chartres-infanterie, décédé aux Iles de Glenans, a été inhumé dans l'île Saint-Nicolas par Missire Guillon, aumonier de la garnison aux dites Iles, le 3^e jour du mois de mars, suivant le certificat qui nous a été envoyé pour faire l'enregistrement sur le registre des sépultures de la paroisse de Fouesnant, ledit certificat signé dudit sieur Guillon, de Larseur, Lieutenant audit régiment et de Faunis, chirurgien, qui demeure d'attache aux present. Enregistré par nous, ce jour de mars 1760.

Signé : PERROT, R^f de Fouesnant.

Quelques mois plus tard, le 21 juin 1760, le même registre mentionne la mort de deux grenadiers du régiment d'Ailly, compagnie de Faloir, noyés par accident aux environs des Iles de Glénans. L'acte est signé

par l'aumônier en présence du capitaine de la Grasserie et des lieutenants Lesparre et Leautrepos.

Le 27 février 1761, le registre mentionne le décès de deux soldats du régiment de Lorraine, compagnie Thomas.

Ce sont les seuls actes que j'ai pu découvrir concernant les Glénans.

Après le funeste traité de paix de 1763, l'achèvement des fortifications des Glénans fut perdu de vue, et il sembla possible de reprendre les tentatives précédemment faites pour mettre ces îles en valeur. C'est alors que le S^f Landais circonviut l'administration des domaines de la Bretagne à Concarneau et obtint, en 1768, comme on l'a vu précédemment, l'afféagement des Glénans dans des conditions absolument irrégulières. A peine installé, il se plaint de l'envahissement de ses nouvelles propriétés, et envoie des protestations d'une part contre le surveillant des travaux qui, dit-il, s'en considérait comme le maître, d'autre part, contre l'entrepreneur du fort qui avait ouvert de nouvelles carrières. Dans un rapport sur ces réclamations, il est rappelé que les ouvriers employés aux travaux du fort Cigogne ne trouvaient dans cet îlot rien de ce qui leur était nécessaire, et qu'ils devaient venir chercher à Saint-Nicolas leur eau, toutes leurs provisions et un gîte. C'était pour eux que le duc d'Aiguillon avait fait construire des barraques ayant coûté six mille livres. Le surveillant des travaux, également forcé de se loger à Saint-Nicolas, cultivait quelques lopins de terre sans importance. Les réclamations de Landais, jugées mal fondées, ne furent pas accueillies.

En 1772, le commandant de la Rosière, chargé d'une reconnaissance générale des côtes de Bretagne entre la Normandie et le Poitou, a consacré aux Glénans, un chapitre qu'il est intéressant de reproduire⁸ :

On appelle les Glénans, douze petites îles entremêlées et environnées d'une quantité de rochers dessus et dessous l'eau, qui sont à trois petites lieues au sud sud-est de la pointe de Mousterlin, dont l'étendue de l'est à l'ouest est de deux lieues et du sud au nord d'une lieue.

⁸ Une copie de ce rapport fait partie d'un lot de documents remis au général Bernadotte, commandant l'armée de l'ouest après le 18 Brumaire (en 1800), et renvoyés, en 1861, par le roi de Suède, son fils, à l'empereur Napoléon III.

Quatre de ces îles : Saint-Nicolas, Drenec, Cigogne et Bananec, forment, un port appelé La Chambre, assez étendu pour contenir 30 navires, et où le mouillage est excellent par deux brasses au plus. Il y a une passe à l'est, et une à l'ouest, qui en facilitent la sortie à tous vents, et les bâtiments y sont d'autant mieux placés qu'ils ne sauraient être aperçus que lorsque l'on n'est plus à, portée de les éviter. Il est défendu par un fort construit sur l'île Cigogne qui répand son feu à l'est, au nord et à l'ouest, mais qui est encore imparfait, et sur lequel il n'y a que deux pièces de canon.

Il y a sur l'île Saint-Nicolas, qui couvre le port au sud, quelques bâtiments militaires, une chapelle et deux batteries, ensemble de six canons, pour la défense de deux petites anses de sable qu'elle a, l'une au nord, et l'autre au sud, et qui lui servent de port.

L'île de Penfret, la plus à l'est, est la plus grande et serait susceptible de quelque culture. On peut mouiller à l'est et au nord de celle-ci par 10-12 brasses. Un fortin y serait très bien placé et très utile pour la protection du cabotage et de la pêche. Il y a dans cette île un bon puits d'eau douce.

Celle de Lock, ou de l'Etang, la plus au sud et la plus grande après la précédente, a, au sud-ouest, une petite anse appelée Port-Sterval, où il reste à basse mer deux brasses d'eau et dont l'entrée est en partie défendue par le fort Cigogne. Il y a au milieu de cette île un étang qui sèche quelquefois et un puits d'eau saumâtre. la partie du nord serait assez élevée pour mettre à couvert du feu de l'Isle Cigogne.

Entre les Glénans et la pointe de Mousterlin, est un gros rocher appelé l'Isle aux moutons, et au sud sud-est de ce dernier, le banc des Pourceaux qu'on laisse à gauche, lorsqu'on vient des Etocs de Penmarck, et qu'on passe en terre des Glénans. On peut passer entre ce banc et l'Isle aux Moutons, mais il faut beaucoup d'attention pour éviter les rochers.

A la suite de ce travail fait par la marine, M. de la Servinière, ingénieur en chef au Port-Louis, envoya en 1773, M. du Breuil, ingénieur sous ses ordres, faire l'inspection des travaux de défense des côtes et en rendre compte.

Les bâtiments, dit ce dernier, à propos du fort des Glénans, sont en assez bon état, et les couvertures solides, mais les portes, les fenêtres et les châssis ont été volés par les matelots. Il faudrait achever la citerne et y envoyer le gardien de Saint-Nicolas, qui y mange plus que ne valent tous effets du Roy, et, en un mot, s'occuper de finir ce fort dont la plus grande partie est terminée.

M. de la Servinière se transporta à Saint-Nicolas, mais il reconnaît que pendant son séjour il ne lui fut possible d'aborder qu'une fois à l'île Cigogne. Il put cependant constater que la face de l'est et les deux bastions étaient dégradés et les pièces de canon culbutées. « La chapelle et le bout des casernes, auraient été emportés par la mer, qui a déjà mangé quatre toises, si le gardien n'avait fait un mur de pierres sèches pour les protéger. » A la suite de son inspection, cet ingénieur fit, à son tour, des propositions pour la mise en état du Fort Cigogne, mais, dans un mémoire fort détaillé, il reconnaît combien l'entretien en est difficile. « Les vaches des afféagistes passent partout, les matelots, qui abordent nuit et jour, en font autant, et tout est dans le plus grand désordre. De plus, le fort toujours abandonné, est toujours à refaire à la première guerre. »

En outre, l'afféagiste Landais, dont nous avons vu les plaintes au moment de son installation, fut mis en demeure de démolir des bâtiments construits trop près du fort, et qui en bornaient la vue, ayant créé des jardins entourés de murs, il vendait des légumes aux matelots très nombreux à l'époque de la pêche, et avait fini par s'associer avec un nommé Viau, ancien capitaine de vaisseau marchand, qui était venu s'installer là avec une douzaine de petits enfants.

Comme l'emplacement des bâtiments n'avait pas été soumis à l'approbation des ingénieurs, Viau fut obligé de prendre, vis-à-vis l'Etat, l'engagement de les démolir à première réquisition, et, comme il y avait mis tout son argent, sur les conseils de Landais, il devint furieux. Les rapports avec le surveillant n'en furent que plus difficiles, et ce dernier fut dénoncé comme faisant de la fraude, « c'était un vieux maréchal des lotis, honnête homme et fort considéré à Concarneau » et les commis assurèrent qu'il ne « fait aucune fraude », aussi ne fut-il donné aucune suite à la dénonciation.

Au mois de Mars 1780, la proposition de M. de la Servinière fut envoyée par le maréchal de Maillé à M. le Marquis d'Aubeterre, en indi-

quant subsidiairement une solution moins coûteuse. Au dossier figure une note de M. le Chevalier de Palys, ingénieur au Port-Louis, qui explique la situation au point de vue financier. Il convient de la reproduire :

On a établi sur cette Ile (Cigogne), en 1756, un fort en maçonnerie pour cent hommes de garnison, avec casernes voisines à l'épreuve de la bombe, citerne, chapelle, etc.

- ✓ *L'estimation de dépenses pour la construction était de 115.000*
- ✓ *Dans trois années qu'on y a travaillé, on y en a dépensé 75.000*
- ✓ *Il restait donc à faire pour terminer cet ouvrage une dépense de 40.000*

Depuis 1758 que ce fort a été discontinué, on y a volé toutes les portes et fenêtres, et on estime que leur remplacement, ainsi que la réparation des dégradations, que vingt-et-un ans d'abandon peuvent avoir produit, peuvent monter à dix mille livres; ainsi, pour mettre ce fort à l'état convenable à l'objet essentiel pour lequel il est fait, il en coûterait donc à peu près cinquante mille livres.

Si l'intention de la Cour est que ce fort soit rétabli, il est nécessaire qu'elle donne promptement des ordres à ce sujet, afin qu'on ait le temps de faire les approvisionnements convenables pour pouvoir y travailler dans la belle saison.

Le Chevalier de PALYS

M. d'Aubeterre répondit à M. de Maillé que la dépense à faire pour l'achèvement des travaux au fort Cigogne, semblait bien élevée et qu'il n'était pas possible de statuer sur le vu de devis faits depuis 21 ans, d'autant que, s'il était possible d'établir de nouveaux fonds, ils seraient beaucoup plus utilement employés à l'île de Bréhat. Il ajoutait qu'il serait préférable d'adopter une autre combinaison indiquée par M. de Maillé, d'après laquelle il suffirait de mettre en batterie les quatre pièces qui existaient à l'île Cigogne, d'y rétablir le magasin à poudre, le corps de garde, en un mot, de former dans cette île un établissement pour un

détachement de 21 hommes au plus. M. de Montbarey serait alors invité à y envoyer un poste de 25 hommes qui suffirait. L'envoi d'un mortier serait ajourné.

En l'absence de documents relatifs aux années suivantes, on ne peut faire que des conjectures sur l'état des défenses des Glénans. Il est probable qu'elles furent désorganisées, comme tous les autres services publics pendant les premières années de la République. Cependant il en subsistait quelques restes, car Cambry, qui dans le récit de son voyage en Bretagne en 1791, parle des Glénans, probablement sans y être allé, mentionne une garnison dont l'existence me paraît fort problématique ; car tout semble indiquer que ces îles furent alors presque abandonnées.

Cette même année, le représentant du peuple, Nion⁹, présenta, le 28 frimaire an III (8 décembre 1794), sur la situation des côtes Sud de Bretagne, un long mémoire dans lequel, à propos des Glénans, il se borne à insister sur la nécessité d'y construire plusieurs phares. Ce rapport fut renvoyé le 9 nivôse an III (23 janvier 1795) à la section de Législation.

D'autres propositions furent faites pour remédier à cet abandon, et une conférence se réunit pour les examiner en l'an IV. Elle mit en présence les divers services intéressés de la Guerre et de la Marine, mais la Marine réclama contre la part que s'attribuait la Guerre, et la conférence n'aboutit pas. Bref, rien ne fut décidé, bien que plusieurs projets de mise en état du fort eussent été présentés en 1796 et 1801.

Le Général du Génie Marescot raconte qu'étant, en 1802, en tournée d'inspection avec l'amiral de Rosily, il trouva le fort Cigogne fermé et sans garnison ; ils y pénétrèrent cependant sans la moindre difficulté en escaladant les clôtures. Cet abandon ne pouvait se prolonger, car il était facile de prévoir que la paix avec l'Angleterre, signée à Amiens en 1802, n'aurait qu'une durée éphémère, et, sous l'impulsion du premier Consul, les côtes de France se couvrirent de batteries. Il en fut établi deux à Benodet et à Saint-Gilles, sur la rive gauche de l'Odet, et sept dans la baie de Concarneau, à Begmeil, à Beuzec-Conq, à la Croix et au Fer-à-Cheval de Concarneau, à Lanriec-Cabellou, à la Jument et à Trévignon en Trégunc.

⁹ Nion, ingénieur de la Marine, député à la Convention, fut, avec Treilhaud et Jean Bon-Saint-André, envoyé en mission dans le Finistère en 1794 et 1795.

Le 1^{er} Vendémiaire an XI (24 Septembre 1802) l'armement du fort Cigogne consistait en un mortier de 10 pouces et huit canons en fer (3 de 24 et 5 de 16). Il y avait dans l'île, « corps de barde, poudrière, boulangerie, hôpital, citerne et gril à rougir les boulets ». Un gardien et une vigie y étaient installés, avec 25 hommes de garnison. Deux ans plus tard, le 1^{er} Vendémiaire an XIII, la situation était la même, mais on réclamait le remplacement du gril par un fourneau à réverbère, « la poudrière renferme 3.000 kil. de poudre. » En 1809 et 1813, l'armement du fort Cigogne ne s'était pas modifié.

Pendant cette période, se place l'épisode du Vétéran, raconté en grand détail par Levot, et peut-être un peu dramatisé, si on se reporte à la relation officielle. C'était un vaisseau de 86 canons, tout neuf, commandé par le prince Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères de l'Empereur, à qui on avait adjoint un état-major de choix d'où sont sortis quatre amiraux¹⁰. Ce vaisseau se trouvant isolé et poursuivi par la flotte anglaise jusque sous la pointe de Begmeil, était, le 26 Août 1806, à la merci de l'ennemi. S'il ne voulait pas se laisser prendre, il n'avait qu'à se faire sauter, quand un simple marin de Concarneau, Furic¹¹, s'offrit à conduire le vaisseau à travers tous les écueils, et réussit à l'amener sous les murs de la ville auprès du bac de Lanriec dans une fosse où le vaisseau pouvait flotter à mer basse, à condition d'être maintenu par quatre amarres. Il fut désarmé et on dut attendre près de deux ans avant de trouver une occasion favorable pour le ramener à Lorient. La côte avait été préalablement hérissée de canons et des feux allumés sur les roches les plus dangereuses ; il put ainsi échapper à la surveillance des croiseurs anglais.

À la suite de sa tournée en Bretagne, le général Marescot, dans un rapport daté de 1807, constate, à propos du fort Cigogne, que le mur est trop faible pour résister au canon. Il faudrait, d'après lui, porter la garnison au chiffre de 120 à 150 hommes avec 10 à 12 bouches à feu, et, en tout, si on voulait armer trois batteries sur les autres îles, 250 hommes et une vingtaine de bouches à feu.

¹⁰ Le capitaine de frégate Halgan second, devint vice-amiral; le lieutenant de vaisseau Duperré, amiral ; l'enseigne de vaisseau Massieu de Clerval, vice-amiral ; l'aspirant de Mackau, amiral.

¹¹ Furic a été décoré le 15 décembre 1848.

L'Empereur était partisan, pour la défense des côtes, de tours en maçonnerie à l'épreuve de la bombe et pourvus d'une forte artillerie. Il en aurait été, paraît-il, construit deux à Quélern. En ce qui concerne les Glénans, la décision du 23 mars 1811, qui autorise une dépense totale de 60.000 francs, prévoit 35 000 francs pour la mise en état du fort Cigogne et 25.000 francs pour établir sur l'île Saint-Nicolas des batteries, ou une tour. On ne peut aujourd'hui identifier l'emplacement de cette tour, car il n'en reste aucune trace, et il est probable qu'elle n'a pas été construite, les ingénieurs ayant émis un avis défavorable.

En 1816, tous les forts et batteries de la côte ayant été désarmés, les officiers du génie furent invités à faire des propositions pour les dépenses d'entretien à prévoir dans leurs services, propositions qui devaient être soumises à la Commission de la défense des côtes. Leurs rapports, unanimes pour reconnaître l'absence d'utilité du fort Cigogne, insistent sur ce que, pendant la dernière guerre maritime, les Anglais avaient trouvé un bon mouillage derrière l'île Penfret, et s'y étaient maintenus constamment malgré le fort Cigogne, tandis que la garnison française, quelquefois bloquée pendant 15 jours de suite, s'était vue obligée de négocier avec l'ennemi une espèce de convention pour qu'il n'interceptât pas le passage des bateaux chargés de son approvisionnement, par contre, on ne tirait pas sur le mouillage de l'escadre anglaise, où les bombes ne pouvaient l'atteindre que par un tir d'ailleurs incertain. On avait même été forcé de fermer les yeux sur les communications de nos pêcheurs avec les bâtiments ennemis auxquels ils fournissaient quelques provisions fraîches pour avoir la liberté de pêcher tranquillement dans la baie¹².

La conclusion des Ingénieurs était que la conservation du fort n'avait plus désormais aucun intérêt; mais, que, puisqu'il existait, il était toujours bon de le maintenir, ne fût-ce que pour gêner les mouvements de l'ennemi, s'il ne pouvait les arrêter totalement.

Toutefois, en 1817, il n'était point occupé et la garnison ne se composait que d'un seul gardien. Voici en quoi consistait alors cet ouvrage :

La forme du fort Cigogne est celle d'une redoute, dont les quatre faces sont courbes ; la face antérieure et une partie de la face gauche ont des parapets. Le reste est sans terrassement et n'est point terminé. Un pont-levis et des ponts dormants donnent entrée dans le fort dont la porte d'entrée est au fond d'un renforcement demi-circulaire. La grande quantité d'îles et de rochers qui l'entourent, le rendent inaccessible à tout vaisseau de haut bord; des bâtiments légers peuvent seuls en approcher, mais les abords en sont dangereux quand on ne les connaît pas. Il est, en outre, presque impossible d'emporter cette petite forteresse de vive force, l'espace qui sépare l'enceinte de la mer est très étroit et d'un accès difficile, à cause des rochers escarpés et des varechs ou gouëmons qui l'entourent. On a proposé, autrefois, de couvrir la porte d'entrée par une demi-lune ; cet ouvrage paraît à juste titre superflu. Ce serait un excès de précaution dont on peut se passer, et ce qui le prouve, c'est que l'ennemi n'a pu s'emparer de ce fort, et n'a même pas essayé malgré l'intérêt qu'il avait à s'en rendre maître.

Le fort Cigogne était pourvu de tous les établissements nécessaires. Des casemates à l'épreuve de la bombe étaient établies sous le massif du rempart, à droite et à gauche de la porte d'entrée, et sous une partie des faces contiguës. Leurs façades donnaient sur la cour intérieure.

Ces casemates servaient de caserne pour une garnison de 100 hommes, de chambres pour les officiers, de magasin à poudre, de magasins aux vivres, de boulangerie et de cantine. A droite de l'entrée, deux autres chambres souterraines séparées par un mur de refend, servaient la première de prison et l'autre en arrière de cachot. À gauche, un bâtiment construit pour servir d'hôpital, est en assez bon état, à l'exception du plancher qui demande à être refait à neuf. Tous ces logements voûtés sont humides, il paraît que les chapes n'ont pas été faites avec soin. La citerne se trouve en avant de l'hôpital ; elle est voûtée, à l'épreuve de la bombe, et peut contenir 288 000 litres d'eau, quantité suffisante pour la consommation de cent hommes pendant six mois.

¹² Une sorte de trêve analogue existait entre l'ennemi et les habitants des îles tic Houat et de Hoëdic.

Le magasin à poudre également voûté à l'épreuve de la bombe, pouvait recevoir 10.000 kilogrammes de poudre. Le plancher est vieux et est à changer.

En somme, les maçonneries du fort étaient généralement en bon état, sauf quelques infiltrations dans l'intérieur des casemates, dont la réparation fut ajournée.

La question de la défense des côtes restait toujours à l'ordre du jour. En ce qui concerne les Glénans, il existe au Ministère de la Guerre un mémoire de l'ingénieur Corréard¹³ où se trouve indiquée la préoccupation du danger possible d'un séjour prolongé de l'ennemi au mouillage de Penfret, à l'abri du tir du fort Cigogne. Corréard estime qu'il serait impossible à la garnison du fort de résister à l'attaque d'un ennemi supérieur en force, tant en hommes qu'en bouches à feu. Il indique que

pour une distance très éloignée, on pourrait employer, comme on l'a fait au siège de Cadix, à Toulon et à Oléron, les obusiers du système Villantroys¹⁴.

La Commission, dite de la défense des côtes, constituée en 1818, s'occupa à plusieurs reprises des Glénans. Après avoir écarté le projet du général Marescot, qui voulait augmenter l'importance du fort Cigogne, elle fut cependant d'avis de le conserver, en demandant seulement qu'on améliorât le côté sud-ouest de l'enceinte et en signalant comme urgent l'entretien des casernements. La Commission par contre demanda l'établissement de redoutes dans chacune des trois îles de Saint-Nicolas, du Loc'h et de Penfret.

Après une étude plus attentive des localités, le Comité du Génie se borna, en 1825, à demander la construction d'un fortin à Penfret, proposition qui fut l'objet d'avis favorables de la Commission de défense des côtes en 1836 et 1841.

En 1840, l'horizon politique s'étant de nouveau obscurci, les vieux canons en fonte du fort Cigogne furent remplacés par quatre canons de 30, destinés à battre les principales passes de la Chambre. La Commission

insista de nouveau sur l'urgence qu'il y avait à réparer et aérer les casernements, remplacer les charpentes pourries et rendre habitable les magasins et corps de garde. Ce fort, ainsi complété, pouvait battre les trois îles de Saint-Nicolas, du Loch et de Penfret à 800, 1.800 et 3.000 mètres de distance. A la suite de ces travaux, il a été l'objet d'un arrêté de classement (3^e importance), le 10 août 1853, et à la suite de conférences mixtes, son armement fut augmenté en 1859 d'un mortier de côte de 32.

Mais, après la guerre de 1870-71, une nouvelle Commission s'occupa de la défense des côtes ; d'autres idées avaient prévalu et un grand nombre de petites places furent reconnues inutiles. Le fort Cigogne se trouva du nombre fut abandonné et finalement déclassé par la loi du 27 mai 1889. Malgré les avis donnés par la Commission de défense des côtes, en 1825, rien n'avait été fait à Penfret quand les Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées présentèrent en 1831 un projet de phare à la pointe sud de l'île. Le projet du fort sortit aussitôt des cartons du génie, des conférences mixtes s'ouvrirent et un accord s'établit entre les deux services sur les bases suivantes. Le fort devait être placé sur la pointe nord de l'île, qui en est le point le plus élevé, et, comme son tir aurait été gêné, si le phare avait été établi à la pointe sud, il fut décidé que le phare serait reporté dans la partie nord de Penfret, à l'emplacement même que devait occuper le fort. Le phare, dont la construction fut commencée immédiatement, eut son feu allumé le 1^{er} octobre 1838.

Quant au fort, il fallut la crise politique de 1840 pour en faire décider la construction. En 1841, la Commission émit l'avis qu'il y avait lieu d'occuper l'île Penfret ; 1^o pour défendre le mouillage qui se trouve à l'est-nord-est ; 2^o pour battre le bras de mer qui sépare les Glénans de Trévignon. Les travaux aussitôt commencés furent terminés en 1847. Le fort se composait d'un réduit et d'une batterie circulaire, placée à 50 mètres en avant du phare, il avait 50 mètres de longueur sur 40, et contenait des casernements et une très grande citerne.

Par une porte débouchant dans le fossé, il communiquait avec la batterie qui fut armée de 8 pièces, 3 canons de 30, 3 obusiers de 22 et deux mortiers de 30, dirigeant leurs feux, partie sur le mouillage, partie sur la pointe de Trévignon. La butte sur laquelle le phare avait été établi couvrirait suffisamment ces ouvrages contre les feux directs du large.

¹³ Corréard était un des dix survivants du naufrage de *la Méduse*, que le pinceau de Géricault a rendu célèbre.

¹⁴ Le modèle de cet obusier avait été créé par le colonel de Villantroys, directeur général des forges de l'artillerie, en vue du bombardement de la ville de Cadix, à 4 kilomètres de distance.

Le fort de Penfret a été classé (2^e importance) le 27 septembre 1861, mais il a été désarmé en 1873 et déclassé ainsi que le fort Cigogne, le 27 mai 1889, après une existence de quelques années. Le 9 mai 1891, tous les bâtiments, devenant de simples annexes du phare, ont été remis à l'administration des Travaux Publics.

Le récit fait par Cambry en 1791, de son Voyage dans le Finistère, dont il était alors administrateur¹⁵, est la première description un peu détaillée que nous ayons des Glénans. Après avoir dit que les 50 hommes de garnison du fort Cigogne formaient alors toute la population de l'archipel, il en donne la description suivante qui est encore assez exacte aujourd'hui.

Le propriétaire des Génans pourrait, en temps de paix, en tirer un grand parti, il se contente d'y élever quelques bestiaux et d'y faire de la soude ; de grands troupeaux s'y nourriraient. On y pourrait établir des presses et des magasins, saler, sécher une prodigieuse quantité de poissons, récolter les plus beaux froments, cultiver les meilleurs légumes, l'asperge y croît spontanément : une multitude de lapins vivaient sur ces îles il n'y a pas trente ans, on en trouve, mais en moins grande quantité. La cane royale, le plus bel oiseau de l'Europe, paraît naturel à ces îles.

Elles furent habitées jadis; des marins attestent avoir vu, à une demi-lieue clans l'ouest de l'île aux Moutons, un mur, une grande voûte faite de, main d'homme à 26 pieds de profondeur sous l'eau, on ne les aperçoit que dans les plus grands calmes. Dans l'étang de file du Loc'h, ils ont vu des pierres druidiques.

Cambry ne mentionne pas la tradition persistante dans le pays que l'archipel des Glénans formait autrefois une grande île : par contre il rapporte

¹⁵ Cambry, auteur de plusieurs ouvrages littéraires, était aussi archéologue. Son *Voyage dans le Finistère* a été réimprimé deux fois. Le *Catalogue des objets échappé au Vandalisme dans le Finistère*, a été réédité et annoté par M. le président Trévédy. Cambry fut un des fondateurs de l'Académie celtique.

qu'on allait jadis à pied sec de la pointe de Begmeil à l'île aux Moutons, une des îles des Glénans, séparée présentement par une grande lieue de mer, et par une profondeur de treize brasses d'eau.

Les premiers guides du voyageur dans le Finistère ne mentionnent pas les Glénans, et il faut arriver à M. Ardouin Dumazet pour trouver un auteur qui parle de cet archipel après l'avoir visité.

L'île **Saint-Nicolas** est, sinon la plus grande (sa surface cadastrée est de 17 hectares 31 ares), du moins la plus importante au point de vue de ses relations avec Concarneau, dont elle est la plus rapprochée.

On peut y accoster au nord, mais au sud le débarquement est facilité par une cale : une deuxième cale a été établie en 1881, pour la mise à l'eau du canot de sauvetage.

Saint-Nicolas ne forme en réalité qu'une seule île avec l'îlot Becguelec et Bananec, que l'on peut, au moment des basses mers, atteindre à pied sec. Il existe un grand bâtiment servant de cantine, une ferme, trois maisons habitées par des pêcheurs, et un hangar abritant le canot de sauvetage. Le sol de l'île est en partie cultivé, le reste est en pâturages. Trois figuiers, s'appuyant sur un mur, sont les seuls arbres de tout l'archipel.

On voit encore la trace des batteries qui défendaient jadis au nord et à l'est les abords de l'île. Au nord également se trouvent deux sépultures (?) en forme de dolmen dont les chambres avaient près de trois mètres de longueur. La table de l'une a disparu, la table de l'autre s'est effondrée.

A la pointe de **Becguelec**, située à l'ouest, on voit les ruines d'une tour (?) ou d'un four à soude : c'est près de là qu'ont été trouvées deux amphores gallo-romaines. L'une, qui a été détruite, contenait « de la terre brûlée et un mauvais sou. » L'autre, qui est brisée à la hauteur du col, mesure encore 56 centimètres de hauteur ; le diamètre de la panse est de 26 centimètres. La pâte est plus fine et plus blanche que celle des poteries généralement rencontrées dans les tumulus¹⁶.

Au nord, relié par un banc de sable toujours submergé, se trouve **Brunec**, petite île surnommée la Prison. C'est là, dit-on, que les Anglais débarquèrent un jour quelques pêcheurs dont ils avaient saisi les barques

¹⁶ Au Mont-Beuvray, dans le Morvan, M. Bulliot a constaté la présence d'amphores ; à vin, dont le col et les anses avaient été détachés, et qui avaient servi d'urnes funéraires.

chargées de vivres destinés au fort Cigogne. C'est également qui ce point que les barques françaises remettaient aux Anglais des vivres frais en vertu de la convention dont il a été parlé précédemment.

Tous les bâtiments élevés sur cette île appartiennent au même propriétaire, sauf le vivier construit par M. Halna du Frétay sur un terrain maritime qui lui avait été concédé personnellement. C'est un ouvrage considérable dont la dépense s'est élevée à près de cent mille francs. Il renferme des compartiments séparés, principalement destinés à la conservation des langoustes, où il est possible de faire varier le niveau de l'eau en suivant le mouvement de la marée.

A **Bananec**, située à l'ouest de Saint-Nicolas, on voit les restes d'une maison ; l'île tout entière est en landes ou en pâturages.

L'île **Dréneq** est reliée à Saint-Nicolas par un passage qui n'est jamais recouvert aux basses mers que de quelques centimètres d'eau. Il s'y trouve une ferme, un excellent puits, des pâturages et des terres de bonne qualité.

Au nord, on voit les ruines de deux sépultures (?). D'après la longueur des tables effondrées qui les recouvraient, l'une aurait mesuré quatre mètres de longueur, l'autre un peu plus.

Sur la petite île de **Quigneneq**, il n'existe qu'une cabane servant d'abri aux ouvriers employés l'été à la récolte des varechs pour la fabrication de la soude.

Brilimeq est un rocher inculte abandonné aux oiseaux de mer que l'on y voit réunis en très grand nombre. Au nord se trouve le rocher la Bombe, auquel les anciennes cartes donnent, sous le nom de Laon-Arhan, une étendue plus considérable.

Guyotec n'est pas habité et dépend de la ferme établie à Penfret. En raison de la bonne qualité de ses pâturages, le fermier y transporte son bétail en bateau.

Penfret, dont la surface est de plus de 39 hectares, pourrait par ses dimensions et son importance disputer le premier rang à Saint-Nicolas; toutes deux sont à peu près à la même distance de Concarneau.

C'est sur cette île qu'au XVIII^e siècle, M. de Marolles avait demandé l'établissement pendant six mois d'un feu de charbon pour signaler les écueils. Dans un rapport de frimaire an III, le représentant du peuple Nion réclamait un phare à la pointe sud de Penfret, car il n'en existait alors aucun entre Penmarc'h et la Loire. Beautemps-Beaupré proposa au contraire la pointe Pen-a-Mine, au nord-est de l'île, emplacement qui finalement fut adopté par la Commission des Phares en 1825, mais c'est seulement en 1836 que les travaux commencèrent. Le feu, allumé le 1^{er} octobre 1838, est placé sur une tour carrée élevée de 36 mètres au-dessus du niveau des hautes mers d'équinoxe ; sa portée est actuellement de 36 kilomètres.

Ce phare, ainsi qu'il a été dit, se trouve au milieu d'un fort construit en 1812, classé en 1861, déclassé en 1889, et dont les bâtiments ont été remis au service des phares. Les maçonneries sont en bon état, et il y a une très grande citerne qui, si elle était nettoyée régulièrement, permettrait aux habitants de ne pas avoir recours à un puits dont l'eau est médiocre.

Il existe dans l'île une grande maison pour les gardiens du phare et une petite ferme. Au nord-ouest se trouve un mouillage et une petite cale fréquentée par les yachts de plaisance. A l'est, un autre mouillage par certains vents n'est plus tenable, et doit être abandonné. Une petite cheminée conservée, sert aux marins d'amer.

Au sud de Penfret, se dresse le sémaphore dont le guetteur est chargé d'un service de télégraphe. Un bateau de sauvetage existe dans l'île depuis 1897.

Il y a une carrière de granit exploitée d'une manière intermittente, qui peut fournir de bonnes pierres de taille pour les besoins des ports.

Aucune trace de monuments préhistoriques n'a été signalée jusqu'ici dans cette île.

La petite île **Guiriden** (ou Guirinzab, l'île aux Salles), se compose de deux parties rocheuses reliées par un banc de sable que la mer ronge sans cesse et qui est appelé à disparaître.

Il y a quelques années, un marin de Saint-Nicolas, nommé Bargain, trouva dans le sable un squelette d'homme (?) d'une dimension prodigieuse. Le fémur avait, d'après lui, dix centimètres de plus que celui

d'un homme de grande taille. Ces ossements ont été enterrés à Saint-Nicolas, sans avoir été examinés, par aucune personne compétente.

L'île du **Loc'h** qui, d'après le cadastre, aurait une surface de 58 h. 50, se trouve la plus grande des Glénans, même en déduisant la surface très variable, (4 à 5 hectares au minimum), d'un étang qui occupe le centre de l'île et lui donne son nom. L'eau de cet étang est saumâtre et les bords marécageux n'évoquent guère le souvenir de la fée du Loc'h, dont la légende, fort embellie, est racontée par Emile Souvestre, dans le Foyer breton. Voici en quelques mots cette légende de la Groac'h de l'île du Loc'h, la cruelle fée des eaux des Glénans.

Jadis, dans le pays de Léon, vivaient Houarn et sa fiancée Bellah ; tous deux s'aimaient tendrement mais ne pouvaient se marier faute d'argent pour se mettre en ménage et acheter une petite vache et un pourceau maigre. La mort dans l'âme, Houarn un jour se résolut à tenter au loin la fortune et se mit en route avec deux reliques que lui donna sa fiancée, la clochette de saint Kolédok qui sonne en cas de péril, et le couteau de saint Corentin qui détruit les maléfices. Bellah conserva le bâton magique de saint Vouga pour pouvoir rejoindre Houarn en cas de besoin.

Arrivé à Pont-Aven, le pauvre voyageur entendit parler de la Groac'h de l'île du Loc'h, plus riche que tous les rois réunis de la terre, car un courant diabolique lui apportait les trésors de tous les navires engloutis. Bien des audacieux étaient partis à leur conquête, mais on n'avait jamais revu aucun de ces téméraires. Malgré tous les conseils, Houarn résolut d'aller s'en emparer et se fit conduire à l'île du Loch. Arrivé au bord de l'étang, qui en occupe le centre, il voit se balancer près du bord un bateau en forme de cygne ; il y monte, mais aussitôt la nacelle s'anime et entraîne l'imprudent au fond des eaux.

Sans trop savoir comment, le Léonard se trouva dans le palais merveilleux de la Groac'h ; la fée le reçut avec empressement et lui donna à boire cinq douzaines de gobelets d'excellent vin. Ces libations firent oublier au pauvre Houarn Bellah et ses serments, et il accepta avec joie l'offre de devenir l'époux de la Sirène. C'en était fait de son âme, quand, grâce au couteau de saint Corentin, un poisson qu'il allait découper, et qui venait d'être pêché par la sorcière, l'avertit que, malgré sa forme, il n'était qu'un ancien fiancé de la fée, et que pareil sort

l'attendait lui-même s'il demeurait dans ce palais. Houarn voulut fuir, mais la Groac'h le saisissant avec un filet magique, qu'elle portait toujours à sa ceinture, le transforma en grenouille.

Heureusement pour l'infidèle, à cet instant la clochette de saint Kolédok tinta jusqu'à Lannilis, et Bellah vola au secours de son fiancé ; grâce à son bâton magique elle parvint en quelques instants à l'étang enchanté. En route, sur les conseils d'une ancienne victime de la Groac'h, elle s'habilla en homme et apprit que, si elle parvenait à s'emparer du filet maudit, la fée deviendrait impuissante.

Le costume de Bellah trompa la sirène, la jeune fille sut la séduire et obtint la faveur de pêcher elle-même les poissons du vivier, mais, à peine en possession du filet magique, elle le jeta sur la Groac'h et la métamorphosa en crapaud.

Le couteau de saint Corentin rendit la forme humaine à tous les anciens fiancés de la fée, et Houarn et Bellah, chargés de merveilleux trésors, revinrent à Lannilis.

À l'ouest de l'île du Loch, on voit une ferme, au nord-ouest, les ruines d'une importante usine jadis construite par M. du Frétay pour la fabrication sur place de la soude. Cette industrie a été abandonnée il y a plusieurs années, par suite d'une énorme dépréciation de prix des produits fabriqués. La haute cheminée sert d'amer aux pêcheurs.

Une petite maison a été construite à la pointe nord-est par un amateur de chasse et de pêche. À l'est on aperçoit encore les ruines d'une sorte de tour et de vagues traces d'une batterie.

Les naufrages sont fréquents dans les parages de l'île du Loc'h et de l'écueil de la Jument, situé à cinq kilomètres au sud des Glénans. Aussi rencontre-t-on sur les côtes de l'île de nombreux cimetières où reposent les corps des victimes. Quelques-uns portent des noms significatifs : cimetière des Grecs, des Anglais, des Irlandais. En deux endroits, les tombes sont entourées de myrtes. La femme d'un des habitants m'a dit avoir vu un étranger venir s'y agenouiller et prier.

D'autres tombes, par leur mode de construction, paraissent remonter à une époque fort éloignée et se rapprocher des coffres de pierre ou Stonecists qui ont été rencontrés souvent en Bretagne. Les uns sont formés par quatre dalles posées de champ et écartées de 0^m 50, d'autres, dont

les dimensions sont plus grandes, peuvent être comparés à de petits dolmens. D'après M. P. du Chatellier, un certain nombre de ces coffres auraient été fouillés par M. du Frétay, qui n'y aurait trouvé que des ossements.

Tout à fait au sud de l'île se trouve une sorte de chaos où M. Ardouin Dumazet a cru voir les restes d'un établissement celtique considérable. Cette appréciation semble discutable : peut-être s'agit-il simplement de très anciennes carrières.

Il me reste à parler de la chapelle qui existait encore récemment à la pointe nord de file du Loch et du vénérable prêtre qui l'avait créée, Mgr du Marhallac'h. Ce que je vais rappeler est emprunté à l'excellente notice de M. l'abbé Rossi.

Félix du Marhallac'h était le dernier rejeton d'une très ancienne et illustre famille de la Cornouaille. Après quelques années passées à Paris dans le travail et l'étude, il revint se fixer en Bretagne, mais le foyer qu'il s'était créé fut brisé par les épreuves les plus douloureuses, et il prit le parti d'entrer au séminaire à 43 ans. Devenu prêtre libre à Quimper, il s'occupait de bonnes oeuvres, s'intéressant particulièrement aux classes ouvrières. Quand la guerre de 1870 éclata, il voulut accompagner à Paris les mobiles du Finistère qui comptaient dans leurs rangs deux de ses neveux. La permission de suivre l'armée lui avait été refusée en 1859; cette fois il s'en passa et partit pour Paris comme aumônier libre, à la suite de ses Bretons. Je le vis installé sans position officielle à Villejuif, gros village de la banlieue de Paris, dont toute la population suivie de ses prêtres s'était réfugiée à l'intérieur des fortifications. Villejuif semblait devenu un village de la Basse-Bretagne, car cette localité et tous les forts voisins étaient uniquement occupés par les bataillons de mobiles du Finistère.

L'abbé du Marhallac'h disait la messe dans l'église à moitié démolie par les obus prussiens et visitait les ambulances. Le 29 novembre, pendant une attaque contre les positions prussiennes, les mobiles hésitaient un instant, et l'aumônier, qui était à côté d'eux au premier rang, dut leur transmettre en breton l'ordre d'avancer Mais il fallut se retirer, l'abbé du Marhallac'h avait reçu dans son chapeau une balle qui avait effleuré le crâne et sa soutane était criblée de trous.

Aussi son nom devint-il rapidement populaire, non seulement à Villejuif, mais encore à Paris, et le gouvernement s'honora en lui faisant remettre la croix de la Légion d'honneur devant tout le régiment massé sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le bruit de cette vaillante conduite le rendit également populaire dans le Finistère, et, le 8 février 1871, il était nommé député à l'Assemblée Nationale, sans qu'il eût quitté Paris. Après avoir siégé à Bordeaux, il apprit que des malades bretons étaient restés dans les hôpitaux de Paris et il rentra dans cette ville pendant la Commune. Il était perdu, si, prêtre et député, il avait été reconnu. L'abbé du Marhallac'h revint dans son diocèse et résolut de se consacrer à une oeuvre de grand dévouement.

La population des Glénans ne dépassait pas cent habitants, mais en 1871, un industriel étranger avait voulu y établir un vivier; les travaux nécessitaient un nombre considérable d'ouvriers privés de tout secours religieux ; M. du Marhallac'h s'en émut. Il obtint, grâce à ses relations à Paris, la création d'une paroisse aux Glénans et, comme la position était misérable et le danger parfois fort grand, il se l'était adjudgée avec l'autorisation de Mgr Sergent. M. du Marhallac'h avait toujours beaucoup aimé ces îles Familiarisé avec la mer, propriétaire d'un bateau ponté, le Surcouf, et doué d'un courage, qui alla parfois jusqu'à la témérité, le nouveau recteur vint bâtir dans l'île du Loc'h une chapelle en bois dont il fut l'architecte et qu'il disposa très ingénieusement pour servir d'habitation en dehors des offices¹⁷ : il la dédia à N.-D. des Iles. Il y disait la messe tous les jours, et le dimanche, si le temps avait permis aux habitants des autres îles de venir, il chantait la grand'messe et les vêpres, prêchant en français ou en breton, selon la composition de son auditoire ; un des marins de son embarcation lui servait de chantre. Les jours de tempête, alors que l'île du Loc'h était inabordable, ce qui arrivait souvent en hi-

¹⁷ Ce bâtiment tout en bois avait environ 10 mètres sur 15. La partie centrale en occupait toute la longueur, quand on démasquait le sanctuaire; de chaque côté, trois petites cellules servaient de chambre, de cuisine et de magasin. Quelquefois pendant la messe on entendait les paroles malsonnantes d'un perroquet, ou on voyait se promener dans la chapelle une langouste échappée du panier où l'abbé renfermait sa pêche.

ver, un pavillon hissé au haut d'un grand mât, indiquait par des signaux convenus le point où l'on était rendu de la messe, pour que tous dans les différentes îles pussent ainsi y assister.

Le jour de la Fête-Dieu, les habitants montaient dans leurs embarcations et suivaient celle du recteur qui portait le bon Dieu; la flottille se rendait à l'île Penfret¹⁸ et on descendait dans les casemates du fort où un reposoir était dressé . . .

Dans la semaine, le bon recteur visitait ses paroissiens et pourvoyait souvent à leurs besoins ; son temps était partagé entre ses exercices de piété, les leçons qu'il donnait aux enfants, et son cabinet de travail où il s'instruisait en lisant beaucoup.

Parfois sa solitude était troublée par des sinistres auxquels il assistait sans pouvoir leur porter secours. Un soir, la tempête était déchaînée, la mer entraînait sur les rochers de l'île un navire étranger ; il toucha et disparut dans l'abîme corps et biens. Quelque temps après, un malheureux aborde dans l'île, il parle une langue que personne ne comprend, mais grâce à sa connaissance de l'italien, le Recteur apprend que le navire et tout l'équipage était grec. Bientôt la mer apporte six cadavres; le bois ne manque pas, mais il n'y a pas d'ouvriers, l'abbé du Marhallac'h prend alors ses outils et passe la nuit à confectionner les cercueils. Le lendemain, les fosses sont creusées et les morts reçoivent les derniers honneurs.

Dans une autre circonstance, son propre bateau fut entraîné au large avec ses deux hommes d'équipage, le mât cassa, et le Surcouf se trouva en grand danger toute la nuit... ; une autre fois il chassa sur ses ancres et disparut pour toujours.

L'abbé du Marhallac'h était encore aux Glénans quand Mgr Nouvel remplaça Mgr Sergent sur le siège de saint Corentin. Cinq mois plus tard, le nouvel évêque perdit un de ses vicaires généraux et, pour le remplacer, manda près de lui M. du Marhallac'h qui refusa d'abord, mais dut se soumettre. Dans ces nouvelles fonctions, qu'il exerça pendant 15 ans, il donna de nombreuses preuves de son zèle éclairé et de sa

charité. Nommé protonotaire apostolique en 1887, il mourut le 16 août 1888.

Après le départ de l'abbé du Marllallac'h, rappelé à Quimper par son évêque, plusieurs prêtres lui succédèrent aux Glénans jusqu'en 1885, date à laquelle le traitement du recteur fut supprimé et reçut une autre destination. Le chiffre de la population avait beaucoup diminué et le service divin cessa d'être célébré dans la petite chapelle qui se trouva dès lors abandonnée. Le bâtiment tomba en ruines, la charpente et la menuiserie servirent de bois à brûler, car le combustible est bien rare dans l'île. Les croix en bois du cimetière que l'abbé du Marhallac'h avait créé n'existent plus, les croix en fer elles mêmes ont disparu !

L'île Cigogne (surface 1 h. 32) est un rocher dont la plus grande partie est occupée par un fort dont il a déjà été question précédemment à plusieurs reprises. Il a été déclassé en 1889, et les charpentes se sont effondrées, mais la maçonnerie et les casemates sont encore en bon état. L'Etat a mis récemment ce qui subsiste du fort à la disposition du Collège de France pour servir d'annexe au laboratoire maritime de Concarneau. Quelques appareils enregistreurs y ont été installés l'année dernière, et il est maintenant question de développer cet établissement en vue d'étudier les migrations de la sardine, dont l'apparition sur les côtes du Finistère est si capricieuse.

Les autres Iles de l'archipel ne sont que des rochers incultes qui émergent plus ou moins à chaque marée et qui n'ont d'autres habitants que des oiseaux de mer et de nombreux cormorans.

L'île aux **Moutons**, que l'on rattache habituellement aux Glénans, a une surface de 5 hectares. Son nom lui vient, dit-on, de l'existence de troupeaux de moutons qui auraient été jadis détruits par les rats. Les marins lui donnent le nom breton de Moalès. Le beau menhir que l'on y voit prouve qu'elle était habitée déjà dans les temps préhistoriques ; elle n'a plus d'autres occupants que les gardiens du phare. Cette île est entourée de rochers, dont les principaux sont Trévarec et Penanguen ; aussi ces parages sont très dangereux. Entre les Moutons et les Glénans, il existe encore une série d'écueils, dits les grands et les petits Pourceaux, qui obligent les navires à se porter vers le sud, en suivant une direction qui

¹⁸ C'était en réalité à l'île du fort Cigogne.

les mène dans le courant des Glénans. C'est sur les Leuriou, récif à l'est des petits Pourceaux, que la frégate du Roy, *la Vénus*, s'est perdue au milieu du XVIII^e siècle.

Il y a peu d'années, un grand navire anglais, le Lyme Régis, qui allait de Bilbao en Angleterre avec un chargement de minerai, s'est perdu sur les Moutons par un temps de brouillard. Beaucoup d'autres naufrages l'avaient précédé et l'établissement d'un phare, demandé en 1795, fut décidé quatre-vingt ans plus tard. La tour a 18 mètres de hauteur, le feu est de 4^e ordre et sa portée est de 16 kilomètres. Il a été allumé le 1^{er} janvier 1879, mais malheureusement il n'a pas toujours empêché les accidents de mer de se produire.

Les Glénans, qui dépendaient jadis de la paroisse de Fouesnant, font maintenant, ainsi que l'Île aux Moutons, partie de la commune de ce nom. Ils sont administrés par un délégué, qui remplit les fonctions d'officier municipal, mais tous les actes de l'état-civil sont inscrits sur les registres de Fouesnant. Il n'en est pas tout à fait de même au point de vue religieux, car les enterrements se font à Concarneau.

La population, actuellement de 68 habitants (1905), se répartit de la manière suivante :

	Adultes	Enfants	Total
Penfret	14	24	38
Drénec	2	6	8
Le Loc'h	4	7	11
Saint-Nicolas.....	6	5	11
Totaux.....	26	42	68

Sur le nombre de 26 adultes, qui ne comprend pas les deux gardiens du phare de l'île aux Moutons, 15 seulement ne se rattachent pas aux administrations de l'Etat, les 11 autres sont les gardiens du phare ou du sémaphore, et leurs femmes.

L'enseignement primaire est donné à Penfret par le gardien-chef du phare, qui fait l'école concurremment avec le premier guetteur du sémaphore. Tous deux reçoivent une rétribution comme instituteurs.

Le chiffre peu élevé de la population sédentaire correspond assez bien à la surface cadastrée d'environ 150 hectares. Dans les terres qui ont été

mises en culture, le sol est formé d'un sable granitique d'une grande fertilité, grâce à de fréquents apports d'engrais marins, goémon et maërl (sable coquillier). L'asperge sauvage y pousse spontanément d'après Cambry¹⁹. Les fourrages de l'île Guyotec ont été souvent cités. Les fermiers y font de belles récoltes de céréales et de pommes de terre, mais les difficultés et l'irrégularité des communications avec le continent entravent beaucoup le commerce. Ces produits sont d'ailleurs une ressource pour les marins, qui affluent aux Glénans au moment de la pêche, et, dans l'été, pour les yachts qui, comme jadis les corsaires, viennent relâcher à Penfret.

Les prix de location des fermes construites, il y a une trentaine d'années, à Penfret, au Loch, à Saint-Nicolas et à Drénec, s'élèvent à 500, 400, 700, 500 francs, et pour l'île Quignenec à 60 francs, en tout 2.260, ce qui fait ressortir le prix de location de l'hectare à un chiffre relativement élevé. La cantine est en outre d'un bon rapport.

Le goémon, ou varech, est une source de richesse pour les habitants, soit qu'ils l'emploient directement comme engrais, après l'avoir mis en tas assez longtemps pour laisser égoutter l'eau de mer, soit, qu'en vue de la production de la soude, ils fassent brûler ces plantes dans des fosses en pierres, soigneusement dallées. Le grand nombre de ces fosses, que l'on rencontre en ruines dans les îles, indique combien cette industrie s'était développée. Au moment de la saison on voit encore arriver aux Glénans des récolteurs et brûleurs de goémon. Les résidus du travail de la soude dans les usines sont très appréciés comme engrais.

L'abondance et la richesse de ces cendres avaient déjà, au XVIII^e siècle, attiré l'attention des étrangers, et, en 1784, une compagnie de négociants, chargés de fournir la soude destinée aux manufactures royales de verreries de Rouen, installa des ouvriers aux Glénans pour récolter le

¹⁹ Je ne sais si la flore de l'archipel des Glénans a-été l'objet d'une étude détaillée ; elle le mériterait cependant, car elle contient quelques espèces rares, entre autres, une narcisses qui lui serait, dit-on, spéciale. Elle ne figure pas dans les dictionnaires de botanique (Baillon). J'en ai appris l'existence par une visite reçue en Bretagne d'un grand horticulteur anglais, spécialiste de la culture des narcisses. Dans l'intérêt de son commerce, il avait fait son tour de France, de Marseille à Bordeaux, à Vannes et à Rosporden, et il recherchait les moyens de compléter aux Glénans sa collection de narcisses.

goémon et fabriquer la soude, et elle traita avec le sieur Cathala, négociant à Concarneau, pour fournir aux ouvriers ce qui leur serait nécessaire. Bien que cette installation n'eût pas soulevé de réclamations, les Etats, saisis indirectement de la question, chargèrent le comte de la Bourdonnaye de Boishulin, procureur général, syndic des Etats, « d'établir par des faits positifs le tort que cet enlèvement de goémon, pouvait faire aux cultivateurs. » M. de la Bourdonnaye, dans sa réponse du 10 avril 1784, ne conteste pas la grande utilité des cendres de goémon, et leur importance pour les cultivateurs des environs de Concarneau, mais il constate en même temps qu'ils ne peuvent consommer tous les goémons de la côte, et qu'ils ne se plaignent pas de l'enlèvement fait aux Glénans, où n'habite qu'une seule famille. « Il n'en serait pas de même, dit-il, si les étrangers, avec leur chasse-marée, allaient détacher le goémon sur les côtes, mais le fait n'est pas établi. » aussi M. de la Bourdonnaye ne voit aucun inconvénient à laisser récolter le goémon aux îles des Glénans.

Les habitants de la paroisse de Fouesnant auraient seuls pu réclamer. Ils ne l'avaient pas fait, et l'origine de cette affaire se trouve donc très probablement dans les discussions du sieur Cathala avec la ferme des Devoirs de Concarneau, qui se trouvent exposées dans une très longue et curieuse lettre adressée aux Etats. Cette lettre, véritable mémoire écrit dans le style emphatique du temps, a pour objet de faire donner l'ordre aux receveurs des Devoirs d'accepter la déclaration de transport aux Glénans de deux barriques de cidre destinées à la consommation de « vingt ouvriers Normands²⁰. »

L'exploitation du goémon se continua, comme par le passé, pendant la première partie du XIX^e siècle, et c'est seulement après que les Glénans eurent deux fois changé de maître, que le nouveau propriétaire, en vue des avantages qui pouvait résulter de la vente des sous-produits, autorisa la construction sur ses terrains d'une usine pour la fabrication industrielle de la soude. Le concessionnaire s'installa dans l'île du Loc'h, à proximité des plages où le goémon est le plus abondant et où il devait être plus facile de l'employer à l'état de goémon vert, c'est-à-dire, au

²⁰ Les archives d'Ille-et-Vilaine ne donnent aucun renseignement sur la suite donnée à ces deux affaires, dont les dossiers me sont connus grâce à l'obligeance de M. L'archiviste Lesort.

moment où il vient d'être coupé, et où sa teneur en iode est la plus forte. Pendant les premières années, les bénéfices réalisés furent considérables, mais, quand, par suite de la généralisation d'un nouveau procédé pour la production de la soude, le prix s'avilit des deux tiers, l'usine dut cesser son exploitation; les bâtiments abandonnés tombèrent en ruines; et ces ruines elles-mêmes auront bientôt disparu, à l'exception d'une cheminée conservée pour son utilité comme amer.

Ce même industriel, locataire de tout l'archipel, construisit les fermes dont j'ai déjà parlé, ainsi que le vivier qui à ses débuts, m'a-t-on assuré, avait contenu pour près de 80.000 francs de crustacés et de poissons. La difficulté n'était pas d'approvisionner le vivier, mais d'en écouler avantageusement le contenu.

La Guerre et la Marine se désintéressent maintenant des Glénans au point de vue militaire. Après l'insuccès de l'usine construite en 1870, il est douteux qu'une nouvelle tentative puisse y acclimater une industrie qui aura toujours à lutter contre des concurrents employant des procédés de plus en plus perfectionnés.

Pourtant, les Glénans conserveront toujours l'avantage de fournir dans leurs petites anses un abri aux pêcheurs de Concarneau et des ports voisins. Sur cette côte hérissée de récifs, les deux phares de Penfret et de l'île aux Moutons continueront à guider les marins, sans pouvoir toujours prévenir les sinistres qui se produisent encore trop souvent. Et, pour équiper les deux bateaux de sauvetage, qui ont été récemment installés, on trouvera toujours dans les îles ces marins qui, alors qu'ils n'avaient à leur disposition qu'une simple baleinière, allaient, il y a peu d'années, au secours d'une barque de Groix en perdition, et arrachaient à la mort huit hommes de l'équipage.

Mais la mer qui, dans un passé resté mystérieux, a fait disparaître la grande île, dont nous voyons les restes au large de Concarneau, n'a pas désarmé. Elle continue son oeuvre de destruction : les grandes lames de l'océan emportent tous les ans quelques fragments des rochers qui protègent les îles, et on peut prévoir que, dans les siècles à venir, un moment viendra, où les Glénans disparaîtront à leur tour, et seront confondus dans les traditions locales, avec la grande île qui les a précédés. Alors, de même que nous cherchons les fondations des monuments ro-

mais submergés, les archéologues, s'il en existe encore, rechercheront au fond de la mer la trace des constructions du vingtième siècle.





ARCHIPEL DES GLÉNANS

